

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février, le Conseil municipal de la Commune de SPICHEREN, s'est réuni à 19h30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Membres en exercice :** 23  
**Nombre de suffrages :** 22

**PROJET DU**  
**03 mars 2025**

## **Etaient présents (18) :**

Claude KLEIN, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Patrice KALIS, Marie-Andrée WELSCH, Thierry BOUR, Jacqueline BOUSCH, Thierry KEMPF, Huguette MALICK, Jean-Marc STEUER, Laetitia DIETSCH-EGLOFF, Carole DUVAL, Jean JUNG, Valérie BOURGAUD, Céline MALICK, Thierry GREVIN, Christian VILIMEK

**Etaient absents représentés :** Matthieu GRADOUX, Dominique DECKER, Hervé SCHWEITZER, Patricia TONNELIER (4)

**Etaient absents non représentés :** Sophie MERTZ (1)

## **ORDRE DU JOUR**

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

- 1.Approbation de la séance du conseil municipal du 31.01.2025**
- 2.Compte financier unique 2024**
- 3.Affectation des résultats 2024**
- 4.Subventions 2025 à l'école biculturelle**
- 5.Subventions 2025 à l'école du Habsterdick de Stiring-Wendel**
- 6.Subvention 2025 à l'Harmonie Municipale**
- 7.Subvention 2025 à l'association de gestion de la Bibliothèque Municipale**
- 8.Subventions 2025 aux associations**
- 9.Subventions 2025 à divers organismes**
- 10. Tableau des indemnités des élus**
- 11.Garantie communale d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires - construction par CDC Habitat Sainte Barbe de sept logements seniors rue du Curé Dastilling**
- 12.Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- 13.Informations**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Carole DUVAL est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Au préalable, Monsieur le Maire adresse à tous les membres du Conseil municipal ses remerciements pour leur engagement au service de la population. Dans le contexte de l'entrée dans une année préélectorale, Monsieur le Maire souhaite que le travail du Conseil au service des concitoyens continue avec honnêteté, sérieux et respect.

### **1. Approbation de la séance du conseil municipal du 31.01.2025**

Le procès-verbal de la séance du 31.01.2025 est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions.

### **2. Compte financier unique 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal datée du 29 septembre 2023 adoptant la convention avec la Direction départementale des finances publiques relative à l'expérimentation du Compte Financier unique (CFU) pour les exercices 2023 et 2024 ;  
Considérant que le Compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant la présentation du CFU durant les commissions réunies du 31 janvier 2025 ;  
Considérant que les résultats suivants se dégagent du Compte Financier Unique 2024 établi sur la base du budget général de l'année 2024 :

	<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023</b>	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024</b>	<b>RESULTAT EXERCICE 2024</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>
<b>Section Investissement</b>	<b>- 305 753.63 €</b>		<b>413 027.21</b>	<b>107 273.58</b>
<b>Section Fonctionnement</b>	<b>511 910.01 €</b>	<b>511 910.01 €</b>	<b>669 993.59</b>	<b>669 993.59</b>
<b>TOTAL</b>	<b>206 156.38</b>	<b>511 910.01</b>	<b>724 546.95</b>	<b>777 267.17</b>

**Hors de la présence de Monsieur Claude KLEIN, Maire,  
le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :**

- D'approuver le Compte financier unique 2024 du budget principal et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3. Affectation des résultats 2024**

Considérant le Compte financier unique de l'exercice 2024 entendu et approuvé ;  
Considérant que le compte financier unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2024 de 669 993.59 € ;

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

<b>Exercice 2024</b>	
<b>Résultat d'exploitation de l'exercice 2024</b>	<b>669 993.59 €</b>
<b>Résultats d'investissement de l'exercice 2024</b>	<b>107 273.58 €</b>
<b>Exercice 2025</b>	
<b>Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement 2025</b>	<b>107 273.58 €</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté à la section d'investissement 2025</b>	<b>669 993.59 €</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté à la section de fonctionnement 2025</b>	<b>0 €</b>

#### **4. Subventions 2025 à l'école biculturelle**

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, et de la Commission des affaires scolaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :**

- d'attribuer les subventions désignées ci-dessous à l'école biculturelle et d'inscrire ces dépenses au budget primitif de l'exercice 2025 :

##### **Chapitre 1 - Subvention de fonctionnement :**

- pour la section maternelle cycle 1 : 16 € x 62 élèves = 992 €
- pour la section élémentaire cycle 2 : 14 € x 137 élèves = 1 918 €

##### **Chapitre 2 - Frais d'affranchissement : 85 €**

##### **Chapitre 3 – Denrées alimentaires**

- Saint-Nicolas : 300 €
- Achat de lait : 500 €
- Chocolat républicain de fin d'année scolaire : 300 €

##### **Chapitre 4 - Sorties pédagogiques :**

- Pour les sorties sans hébergement : maximum 15 €/élève/jour pour un budget annuel de 3 000 €. Si le coût journalier est inférieur, la totalité de la dépense sera prise en charge.
- Pour les sorties avec hébergement : maximum 10 €/jour/élève pour une enveloppe annuelle de 2 200 €.

##### **Chapitre 5 - Projets pédagogiques :**

- Organisation de manifestations à caractère pédagogique et éducatif au sein de l'école : enveloppe maximale 1 800 €

##### **Chapitre 6 – Projet biculturel :**

- Livres, fournitures ou matériels sur justificatifs d'achats : 2 500 €
- Sorties (remboursement sur présentation de factures transport, entrées au musée, théâtre, animations d'auteurs ou de groupes, spectacles, etc...) : enveloppe maximale de 1 200 €

##### **Chapitre 7 - Abonnement internet, informatique :**

- Internet-téléphone : 600 €
- Licences Educabox: 330 €

##### **Chapitre 8 - Contrat d'entretien du photocopieur :**

- Contrat leasing : 650 €

##### **Chapitre 9 - Achat de fichiers et livres :**

- 2 000 € (payés directement par la Commune aux divers fournisseurs)
- 110 € pour la Saint Nicolas (versement par subvention)



## **5. Subventions 2025 à l'école du Habsterdick de Stiring-Wendel**

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, et de la Commission des affaires scolaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :**

- d'attribuer les subventions désignées ci-dessous à l'école du Habsterdick de Stiring-Wendel pour les élèves de La Brême d'Or qui y sont scolarisés ;
  - d'inscrire ces dépenses au budget primitif de l'exercice 2025 :  
pour les sorties sans hébergement : maximum 15 €/élève/jour pour un montant maximum de 500 €/an. Si le coût journalier est inférieur, la totalité de la dépense sera prise en charge.

## **6. Subvention 2025 à l'Harmonie Municipale**

Sur proposition Mme Claudine KLEIN, Adjoint en charge des associations ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :**

- de prévoir un budget de 12 027.46 € maximum pour la subvention 2025 de l'Harmonie municipale concernant le fonctionnement, les réparations des instruments, l'achat de partitions ;
- la subvention sera versée en novembre 2025 sur justificatifs et récapitulatifs des dépenses, en fonction des répétitions et sorties réelles et du nombre de participants;
- de l'indemnité du chef de musique : 1 965 € brut (sur fiche de paie) en décembre 2025 ;
- d'inscrire ces sommes en dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025 chapitre 65 – compte 65748 et chapitre 012 – compte 6413.

## **7. Subvention 2025 à l'association de gestion de la Bibliothèque Municipale**

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,  
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**(Marcelle Riedemann, présidente de l'association, ne participe pas au vote) :**

- d'accorder à l'association de gestion de la bibliothèque municipale les subventions suivantes qui seront inscrites à la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :
  - Dotation annuelle pour l'achat de livres à raison de 1 € par habitant, soit 3 230 €,
  - Dotation annuelle pour l'équipement de livres, à raison d'un forfait de 0.30 € pour 360 livres soit 108 €,
  - Remboursement d'achat de petites fournitures à raison de 450 €,
  - Remboursement de l'assurance responsabilité civile à raison de 150 €,
  - la somme de 1 000 € pour l'organisation éventuelle d'une manifestation culturelle au cours de l'année 2025 (sur présentation de justificatif).

L'ensemble des subventions seront inscrites au chapitre 65 – compte 65748.

## 8. Subventions 2025 aux associations

Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des associations, détaille et commente les différentes subventions proposées par la Commission, à savoir :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Cercle Saint Nicolas Tennis de Table – subvention de fonctionnement	4 000 €
USAS - Union Sportive Alsting-Spicheren - subvention de fonctionnement	500 €
Jeunesse Croix de l'Est – subvention de fonctionnement	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers - subvention de fonctionnement	1 100 €
Eurodog - subvention de fonctionnement	500 €
Souvenir Français - subvention de fonctionnement	180 €
Cyclo-club Ariane – savoir rouler à vélo – subvention de fonctionnement	500 €
Eurodog – subvention exceptionnelle pour entretien	1 580 €
SPICH – subvention exceptionnelle Edition Tome 2 Spicheren dans la tourmente	3 000 €
Jumelage Charente – subvention exceptionnelle accueil des charentais	1 000 €
Bon accueil – subvention exceptionnelle jubilé 30 ans	500 €
Harmonie municipale – subvention exceptionnelle jubilé 70 ans	500 €
Autre subvention exceptionnelle	1 000 €

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 21 voix pour et 1 voix contre :**

- d'octroyer les subventions susvisées et d'inscrire ces sommes au budget de fonctionnement de l'exercice 2025 au chapitre 65 – compte 65748.

## 9. Subventions 2025 à divers organismes

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des associations ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'inscrire la somme de 500 € au budget de fonctionnement de l'exercice 2025 chapitre 65 – compte 65748 afin d'octroyer une subvention aux organismes qui en feront la demande.

## 10. Tableau des indemnités des élus

Vu l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, chaque année avant l'examen du budget de la commune, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal ;

### **Le Conseil Municipal prend acte du tableau ci-dessous :**

NOMS	PRENOMS	FONCTIONS	MONTANT BRUT
KLEIN	Claude	Maire	1 303.03€
KLEIN	Claude	Vice-Président Communauté Agglomération Forbach Porte de France	1 222.80 €
KLEIN	Claudine	1er Adjoint	604.24 €
KNOLL	Stéphane	2e Adjoint	604.24 €
RIEDEMANN	Marcelle	3e Adjoint	604.24 €
KALIS	Patrice	4e Adjoint	604.24 €
WELSCH	Marie Andrée	5e Adjoint	604.24 €
BOUR	Thierry	6e Adjoint	604.24 €
BOUSCH	Jacqueline	Conseiller Délégué	604.24 €
KEMPF	Thierry	Conseiller Délégué	304.17€

## **11. Garantie communale d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires - construction par CDC Habitat Sainte Barbe de sept logements seniors rue du Curé Dastilling**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2252-1 et 2252-2 ;

Vu le Code civil, et notamment l'article 2305 ;

Vu le contrat de prêt n° 168750 en annexe signé entre CDC HABITAT Sainte Barbe, l'emprunteur, et la Banque des Territoires à hauteur de 1 325 299,00 € destiné au financement de la construction de sept pavillons en PLS rue St Laurent/ rue du Curé Dastilling ;

Considérant que CDC HABITAT Sainte Barbe a sollicité la Commune de SPICHEREN le 17 février 2025 pour l'octroi de la garantie de ce prêt ;

### **Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité :**

- D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 1 325 299,00 € souscrit par CDC HABITAT Sainte Barbe, l'emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°168750 constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 325 299,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- D'accorder la garantie aux conditions suivantes :
  - la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

## **12. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

N°	Adresse	B/NB	Section	Parcelles	Surface (ares)
25V0004	Groswitz lange lange	NB	24	163	1612
25V0005	1 rue Abbé Collowald	B	2	705, 708, 709	838
25V0006	Heckenallmend	NB	6	71	1079
25V0007	3 rue des Roses	B	11	178	725
25V0008	rue Gutenberg	B	6	383	4772
25V0009	5 rue de la Fontaine	B	1	8, 15, 221	572
25V0010	1 rue de la Vallée	B	11	249	860

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la Commune, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

### 13. Informations

- **Urbanisme** : état des PC délivrés :

N°	Nom	Adresse	Objet des travaux	Date de délivrance
PC24V0014	SCI WRC	Rue Gutenberg	Entrepôt	06/02/2025
PC24V0016	MAISONS HORIZON	Impasse du Lieutenant Gangloff	REFUS - Maison individuelle	17/02/2025

- **Divers** :

- Terrain communal situé rue Kleinwitz : deux candidatures
- bulletin municipal 2024 : la maquette devrait être transmise dans les prochains jours aux élus.
- Bois des élus : le bois sera façonné dans les jours à venir et mis en bord de route. Thierry Kempf préviendra l'ensemble des élus dès lors qu'il sera disponible. A noter que le garde forestier a été victime d'un accident du travail en forêt domaniale de Forbach.

- **Manifestations/calendrier** :

- Monsieur le maire commence par féliciter Marcelle RIEDEMANN ainsi que tous les acteurs ayant participé aux commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Spicheren le 23/02 dernier. Le bilan financier de cette journée se solde par un reste à charge de la Commune à hauteur de 3000 € (déduction faite des 1700 € de subvention départementale).
- 1<sup>er</sup> et 2/03 : carnaval organisé par l'USAS à la salle polyvalente.
- 7/03 : assemblée générale de Jumelage Charente.
- 12/03 : assemblée générale d'ISBO.
- 15/03 à 20h : printemps des poètes organisé par la bibliothèque municipale.
- 16/03 : loto à la salle polyvalente organisé par les associations des arboriculteurs et d'aviculture.
- 28/03 : Assemblée générale du Crédit Mutuel
- 28/03 : Assemblée générale de l'association des arboriculteurs.
- 29/03 : soirée harengs organisé par l'association Aide et partage.
- 30/03 : bourse aux jouets de l'APES

- **Prochaines commissions/conseils**

Prochaines commissions :

- Lundi 31/03/2025 à 18h30 : commissions réunies BP2025

Prochains conseils municipaux :

- **vendredi 4/04/2025 à 18h30** (vote du BP 2025)
- **vendredi 25/04/2025 à 18h30**
- **vendredi 23/05/2025 à 18h30**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux  
et lève la séance à 20h40.

Le Maire, Claude KLEIN	Le Secrétaire, Carole DUVAL